

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO CREDIT SHORT TERM – ACTIONS R - FR0011799931

Compartiment de droit français de la SICAV OFI FINANCIAL INVESTMENT

Le Compartiment, tout comme la SICAV, est géré par délégation par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

**Objectif de gestion** : Le Compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'indice €STR capitalisé quotidiennement, sur la durée de placement recommandée par une exposition aux produits de taux en mettant en œuvre une approche ISR.

**Indicateur de référence** : L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

**Stratégie de gestion** : Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Compartiment les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

Le Compartiment a pour objectif de tirer parti :

- de l'évolution des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Compartiment. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Compartiment sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe.

La sensibilité du Compartiment évoluera dans une fourchette allant de 0 à 2  
 - d'une gestion active des émetteurs entrant dans la composition du portefeuille. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Compartiment est investi entre donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'OFI AM (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera des titres dont la maturité est de maximum trois ans. Ces stratégies pourront être mises en œuvre simultanément dans le Compartiment.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...) Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G). Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par

le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance ») (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR)

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, et est disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 110 % maximum de son actif en titres de créances, obligations et instruments du marché monétaire. Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris obligations convertibles (dans une limite de 10 % de l'actif du Compartiment), listés sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE (la zone prépondérante d'investissement restant la zone Euro) libellés en euro et émis par des entreprises privées ou publiques.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. En cas de dégradation en catégorie "non investment grade" de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue, le gérant aura la possibilité de conserver le portefeuille en l'état sous réserve d'un accord de l'analyse crédit ou du risk management, sinon il devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois. Le Compartiment pourra détenir des titres "non investment grade" (selon la notation des agences ou l'analyse interne de la Société de Gestion ou qui ne bénéficient d'aucune notation) dans la limite globale de 10% de son actif net.

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français ou étrangers (contrats futures et options) et effectuer des opérations de gré à gré (swap, caps et floors, options, et forward) dans le cadre de son objectif de gestion. Le Compartiment pourra investir également en instruments du marché monétaire (dont 10% maximum de l'actif en euro commercial paper) dans le cadre du placement de la trésorerie.

Pour les taux d'intérêt, les gérants pourront utiliser les instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé aussi bien pour des besoins de couverture, que pour des besoins d'exposition. Pour les changes, les gérants pourront utiliser les instruments dérivés (swaps, forward, options ou contrats) pour des besoins de couverture du risque de devise. Les gérants pourront également recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (credit default swap) définis par les conventions-cadre de place française (FBF) ou internationale (ISDA)  
 L'exposition du Compartiment aux dérivés de crédit ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Le Compartiment peut être exposé dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

**Conditions de souscription et de rachat** : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne : La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré non férié à Paris.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (parts au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation** : La durée de placement recommandée est de 18 mois. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 18 mois.

### Profil de risque et de rendement

A risque moins élevé

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation d'une volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans. Le risque du Compartiment se situe actuellement au niveau 2 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque faible s'explique par la nature des stratégies mises en œuvre.

Le Compartiment est investi en obligations et titres de créances dont la maturité est de maximum trois ans : 90% de ces titres disposent, au moment de leur acquisition, d'une notation « Investment grade », cette notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues de celle issue des analyses de l'équipe Analyse Crédit de la Société de Gestion. De plus, la sensibilité globale du Compartiment aux taux d'intérêt est maintenue entre 0 et 2.

**Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur** :

**Risque de crédit** : le Compartiment étant investi en obligations et autres titres de créance libellés en euro, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille. La valeur liquidative est donc susceptible de baisser.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés** : le Compartiment est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Compartiment de se couvrir ou de s'exposer aux marchés par le biais de contrats à terme fermes (futures, change à terme, swaps de taux, contrats de protection « CDS ») ou conditionnels (options, Caps, Floors). La valeur liquidative est donc susceptible de baisser.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Compartiment étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

### Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée 2% maximum

Frais de sortie 1% maximum

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants<sup>1</sup> 0,45%

### Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance Néant.

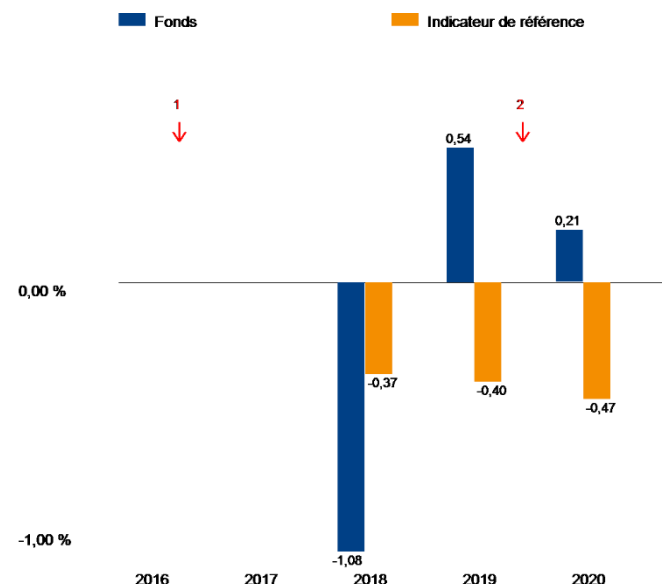
**Frais courants<sup>1</sup>** : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

A compter du 16/09/2019, le Compartiment clôturera chaque année le dernier bourse de jour ouvré non férié du mois de décembre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce Compartiment, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées



**Indicateur de référence** : €STER Capitalisé

Jusqu'au 31/03/2021, le Fonds avait pour indicateur de référence l'EONIA Total Return Index.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Compartiment a été créé le 16/09/2019 - Il est issu de la fusion-absorption du FCP OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM créé quant à lui le 30/11/2001. - Les actions R d'OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM avaient également été créées quant à elles le 21/03/2014 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

**Changements significatifs au cours des 5 dernières années :**

- 22/07/2016, l'OPCVM intègre les filtres ISR à sa stratégie de gestion.
- 16/09/2019 : OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM est devenu l'un des Compartiments de la SICAV OFI FINANCIAL INVESTMENT - Sa dénomination a changé au profit d'OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO CREDIT SHORT TERM. Il conserve les mêmes caractéristiques que le FCP OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM, ses actions conserveront les mêmes codes ISIN et les mêmes performances que les parts du FCP OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM.

A compter du 30/09/2020, le SRRI passe à 2 contre 1 précédemment.

A compter du 12/02/2021, le montant minimum de souscription initiale des actions R est désormais ramené à Néant contre une part précédemment.

A compter du 09/03/2021, Mise en conformité du Prospectus avec la Doctrine ISR, la notation extra-financière réalisée porte désormais au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR).

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le Fonds aura pour indicateur de référence l'€STR Capitalisé, cette modification impactera son objectif de gestion.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion par Délégation **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français.

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Compartiment est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **10/01/2022**.